

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2022 -

**DÉCISION N° 22 - 06 - 042**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 17 mai 2022 s'est réuni le mardi 20 septembre 2022 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusé :

- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)

### **Décision 9 : La subvention auprès du Ministère de l'intérieur dans le cadre du projet de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.**

Dans le cadre de la transformation de la fonction publique et notamment de la transition numérique engagée par l'Etat, le Ministère de l'Intérieur et plus précisément la DGSCGC propose une convention de participation au financement des outils nécessaires à la dématérialisation des dossiers d'urbanisme.

En effet, afin de faciliter les démarches des usagers, les SDIS doivent désormais être en capacité de connecter leur logiciel métier à la plateforme nationale « Plat'AU ». Ainsi, les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme seront totalement instruits de manière numérique.

L'équipement du service en matériels - tant en progiciel qu'en matériels informatiques - représente un investissement financier non négligeable. C'est pourquoi, afin d'accélérer le déploiement de la dématérialisation des documents d'urbanisme, le Ministère de l'Intérieur alloue une subvention exceptionnelle ; à noter que cette dernière concerne uniquement le raccordement des logiciels à la plateforme nationale ainsi que les formations nécessaires à l'utilisation.

L'ensemble des modalités relatives à ce financement est indiqué dans le projet de convention de subvention joint en annexe. Le montant de la participation pourrait être de l'ordre de 20 200 € pour le SDIS de la Loire.

La convention proposée serait conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique** : Le bureau approuve le projet de convention de subvention auprès du Ministère de l'intérieur dans le cadre du projet de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme joint en annexe, et autorise la Présidente à signer le document.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Darfeuille', written over a horizontal line.

Marianne DARFEUILLE